



Fiche d'information 20 décembre 2024

Programmes de l'UE

De quoi s'agit-il ?

L'Union européenne (UE) soutient des programmes de financement en faveur de la recherche, de l'innovation, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la jeunesse, des sports, de la culture et d'autres domaines. Des États non membres de l'UE comme la Suisse peuvent y participer sous certaines conditions.

Depuis 2021, après l'arrêt des négociations sur un accord institutionnel, la Suisse s'était vu refuser l'association à d'importants programmes de coopération dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation (paquet Horizon 2021-2027 et Erasmus+ 2021-2027). Aujourd'hui, la Suisse a l'opportunité d'être de nouveau pleinement associée à ces programmes de l'UE.

Résultats des négociations

Le résultat des négociations prévoit un cadre juridique pour l'association de la Suisse aux programmes de l'UE en faveur de la formation, de la recherche et de l'innovation. Ce nouveau cadre vise à renforcer durablement la coopération avec l'UE dans ces domaines. Concrètement, le nouvel accord entre la Suisse et l'UE couvre la participation à Horizon Europe, au programme Euratom, à l'infrastructure de recherche ITER et au programme Digital Europe (ces quatre derniers programmes constituant ensemble ce qu'on appelle le paquet Horizon 2021-2027), à Erasmus+ et à EU4Health. Il ouvre également la possibilité d'une future participation à d'autres programmes de l'UE, par exemple dans les domaines de la culture et des opérations spatiales.

L'accord sur la participation de la Suisse aux programmes de l'UE entrera en vigueur au moment de sa ratification dans le cadre du paquet global. Dans l'intervalle, la Commission européenne a activé, avec la conclusion matérielle des négociations, un arrangement transitoire pleinement applicable dès le 1^{er} janvier 2025. Celui-ci permet aux acteurs de la recherche et de l'innovation en Suisse de participer à la quasi-totalité des appels à projets de l'année de programme 2025 d'Horizon Europe, ainsi qu'au programme Euratom. La participation de la Suisse aux appels à projets dans les domaines considérés comme stratégiques par l'UE (par ex. technologies quantiques et opérations spatiales) fera l'objet de discussions ultérieures avec l'UE. Les chercheurs de Suisse ont d'ores et déjà la possibilité de participer aux appels à projets du programme Digital Europe, avec quelques exceptions. La signature de l'accord permet une application provisoire, c'est-à-dire l'association de la Suisse au paquet Horizon dès 2025, à l'exception d'ITER où elle sera possible à partir de 2026.

L'accord ouvre également la voie à une association à Erasmus+. Le Conseil fédéral vise une participation dès le 1^{er} janvier 2027 et doit à cet effet demander les moyens financiers nécessaires au Parlement. Jusqu'à cette date, les travaux préparatoires en vue d'une association seront réalisés au niveau national et la « solution suisse » actuellement déployée pour encourager la mobilité et la coopération internationales dans la formation restera en place.

Les objectifs de la négociation ont donc été atteints.

Importance pour la Suisse

Les programmes d'encouragement de l'UE font partie des plus prestigieux programmes de formation, de recherche et d'innovation au monde. La participation de la Suisse aux programmes de l'UE pour la recherche et l'innovation a une longue tradition, et elle contribue depuis des décennies de façon déterminante à renforcer le pôle européen de la recherche et de l'innovation. Les acteurs de la recherche et de l'innovation en Suisse ont régulièrement connu le succès dans leurs candidatures pour décrocher des fonds d'encouragement des programmes de l'UE. Dans le domaine de la mobilité et de la coopération aussi, la politique d'encouragement de la Suisse est marquée de longue date par une collaboration et une coordination étroites avec les programmes de formation de l'UE. Le résultat des négociations permet de poursuivre et de pérenniser cette collaboration. La Suisse en retire un bénéfice direct en tant que pôle de formation et de recherche, et un bénéfice indirect en tant que place économique.